



[Inscriptions  
FLEURET EDJ](#)

**EDJ 4 individuel FLEURET DAME et FLEURET HOMME M9 du 14/04/2019 à  
DAMMARIE**

**DIMANCHE 14 AVRIL 2019**

**Horaires :**

M9 - Inscriptions : 11h00 - Scratch : 11h15 - Début : 11h30

**ENGAGEMENTS :**

Les engagements devront être effectués par les clubs dans l'interface  
d'engagements en ligne de l'EDJ

**<http://escrime.creteil.free.fr/login.php?arme=fleuret>  
avant le **vendredi 12 avril 2019 à 22 heures****

**Lieu :**

**Gymnase Jean Zay  
116 allée des Charbonniers  
77190 Dammarie les Lys**

*Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement. Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné devra avoir prévenu la commission [gerard.levy@leac-escrime.fr](mailto:gerard.levy@leac-escrime.fr) (avec copie à [escrime@leac-escrime.fr](mailto:escrime@leac-escrime.fr)) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.*

*Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.*